



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/01/2026

MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE, Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. LAMOISE Régis, Mme FRANCOIS Vanessa

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : Mme BEURTON Sandrine

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Subvention à l'association REALISE
Centre Educatif Fermé de Tonnoy
Délibération n°2026 - 04

Date de convocation
16/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Vu la demande de subvention de l'association REALISE - Centre Educatif Fermé de Tonnoy,

Le CEF demande une subvention de 400 euros qui lui permettra d'investir dans un futur projet culturel ou citoyen à destination des mineurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-
Préfecture et publiée le :

23/01/2026

ACCEPTÉ

Le versement de la somme de 400 € à l'association REALISE du Centre Educatif Fermé de Tonnoy.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

